

Nom commercial: Germaben II

Numéro de la matière: 270670

Version: 5 / CH

Date de révision: 26.08.2019

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 26.08.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Germaben II

N° d'article 27067000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Conservateur, Stabilizer for cosmetic formulations

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger ***

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264.1 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Nom commercial: Germaben II

Numéro de la matière: 270670

Version: 5 / CH

Date de révision: 26.08.2019

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 26.08.19

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

1-[1,3-bis(hydroxyméthyl)-2,5-dioxoimidazolidin-4-yl]-1,3-bis(hydroxyméthyl)urea

No. CAS 78491-02-8

No. EINECS 278-928-2

Concentration >= 25 < 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Faire boire de l'eau par petites gorgées. Conduire chez le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nausées, Vomissements, Diarrhée, irritation des organes respiratoire

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant, Eau pulvérisée, Mousse, Dioxyde de carbone, Produit d'extinction à sec

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans le cas d'un incendie environnant, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

Nom commercial: Germaben II

Numéro de la matière: 270670

Version: 5 / CH

Date de révision: 26.08.2019

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 26.08.19

Autres données

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Eviter contamination de la peau et les yeux. Eviter inhaler poussières/ brumes/ vapeurs. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Température de stockage recommandée**

Valeur	10	25	°C
--------	----	----	----

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	10	Des liquides combustibles
Classe de stockage (Suisse)	10/12	Other liquid hazardous substances

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel. Protéger du rayonnement solaire.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Veiller à une ventilation adéquate.

Protection respiratoire - Note

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié butylique caoutchouc - Butyl

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection imperméable

Nom commercial: Germaben II

Numéro de la matière: 270670

Version: 5 / CH

Date de révision: 26.08.2019

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 26.08.19

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide		
Couleur	limpide		
Odeur	caractéristique		
Odeur	douce		
valeur pH			
Remarque	non déterminé		
Point de fusion			
Remarque	non déterminé		
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Valeur	187.2		°C
Point d'éclair			
Valeur	104.4		°C
Pression de vapeur			
Valeur	0.2926		hPa
température	20	°C	
Densité			
Valeur	1.18		g/cm ³
Hydrosolubilité			
Valeur	15		g/l
température	25	°C	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Incompatibilité possible avec les matériaux répertoriés à la rubrique 10.5.

10.4. Conditions à éviter

La chaleur. Protéger du rayonnement direct du soleil. Moisture sensitive.

10.5. Matières incompatibles

Isocyanates, Acides, Bases, Agents d'oxydation, Réagit au contact de la lumière.

10.6. Produits de décomposition dangereux

éthanol, Aldéhydes, Oxyde et dioxyde de carbone, acides, Phénol, Vapeurs/gaz toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

1-[1,3-bis(hydroxyméthyl)-2,5-dioximidazolidin-4-yl]-1,3-bis(hydroxyméthyl)urea

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg

Nom commercial: Germaben II

Numéro de la matière: 270670

Version: 5 / CH

Date de révision: 26.08.2019

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 26.08.19

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

1-[1,3-bis(hydroxyméthyl)-2,5-dioxoimidazolidin-4-yl]-1,3-bis(hydroxyméthyl)urea

Espèces	lapin		
DL50	>	2000	mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

évaluation légèrement irritant

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

1-[1,3-bis(hydroxyméthyl)-2,5-dioxoimidazolidin-4-yl]-1,3-bis(hydroxyméthyl)urea

évaluation Non irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation légèrement irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

1-[1,3-bis(hydroxyméthyl)-2,5-dioxoimidazolidin-4-yl]-1,3-bis(hydroxyméthyl)urea

évaluation irritant

sensibilisation

Voie d'exposition	dermale	
Espèces	cobaye	
évaluation	non sensibilisant	

Sensibilisation (Composants)

1-[1,3-bis(hydroxyméthyl)-2,5-dioxoimidazolidin-4-yl]-1,3-bis(hydroxyméthyl)urea

Espèces	cobaye	
évaluation	non sensibilisant	

Mutagénicité

évaluation Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.

Autres données

Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les daphnies (Composants)**

1-[1,3-bis(hydroxyméthyl)-2,5-dioxoimidazolidin-4-yl]-1,3-bis(hydroxyméthyl)urea

Espèces	Daphnia magna		
CE50	58		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Toxicité pour les algues (Composants)

1-[1,3-bis(hydroxyméthyl)-2,5-dioxoimidazolidin-4-yl]-1,3-bis(hydroxyméthyl)urea

Espèces	Selenastrum capricornutum		
ErC50	5.78		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)**

1-[1,3-bis(hydroxyméthyl)-2,5-dioxoimidazolidin-4-yl]-1,3-bis(hydroxyméthyl)urea

Valeur	24		%
Durée de l'essai	28	d	
évaluation	N'est pas dégradé facilement		

Nom commercial: Germaben II

Numéro de la matière: 270670

Version: 5 / CH

Date de révision: 26.08.2019

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 26.08.19

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)**

1-[1,3-bis(hydroxyméthyl)-2,5-dioxoimidazolidin-4-yl]-1,3-bis(hydroxyméthyl)urea
 log Pow 0.9
 température 20 °C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation (Composants)**

1-[1,3-bis(hydroxyméthyl)-2,5-dioxoimidazolidin-4-yl]-1,3-bis(hydroxyméthyl)urea

En raison du coefficient de distribution n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes n' est pas d' attendre.

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Il n'y a pas de marchandise dangereuse	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation *****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne) *****

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2

Informations complémentaires

Nom commercial: Germaben II

Numéro de la matière: 270670

Version: 5 / CH

remplace la version: 4 / CH

Date de révision: 26.08.2019

Date d'impression 26.08.19

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.